



Ecole Française de Harare
Groupe Scolaire Jean de La Fontaine



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Harare, le 09 Janvier 2019

Chers parents,

La première campagne en vue de l'attribution de bourses scolaires pour l'année 2019/2020 commence le **lundi 14 janvier 2019**.

Les dossiers complets sont à déposer à l'Ambassade de France jusqu'au vendredi 15 février 2019, inclus.

L'ensemble des informations concernant votre demande de bourse scolaire est joint à ce courrier.

Les bourses sont accordées sous conditions de ressources aux familles françaises et en fonction de la situation patrimoniale du demandeur. **La reconduction de la bourse n'est pas automatique** : un nouveau dossier de demande de bourses doit être déposé chaque année.

Les principales conditions nécessaires au dépôt d'un dossier de bourse scolaire sont :

- L'élève doit être de nationalité française.
- Le demandeur et l'enfant doivent être inscrits au registre mondial des Français établis hors de France auprès du Consulat.
- L'enfant doit résider avec au moins un de ses parents au Zimbabwe
- L'enfant doit au minimum être âgé de 3 ans au 31 décembre 2019.
- L'enfant doit être scolarisé à l'école française d'Harare - Groupe scolaire Jean de la Fontaine - établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale.

Il convient de fournir les documents originaux plus une photocopie de chaque justificatif exigé. Les documents originaux vous seront restitués après instruction du dossier par les services consulaires. Tout dossier incomplet ou contenant des informations volontairement erronées sera rejeté et la bourse refusée.

Très Cordialement,

Yasmina KHELLAF
Principale Groupe Scolaire Jean de la Fontaine